

ÉDITORIAL

La consolidation du Péage Fluvial fortifié a toujours été un dossier important des différentes municipalités qui se sont succédées depuis son acquisition par la Commune au début des années 1970.

Malheureusement, si la réhabilitation de cet ouvrage d'art entre parfaitement, d'une part dans le cadre des aménagements touristiques et paysagers autour de la Loire, et d'autre part dans le souci des élus de promouvoir la Commune, aucun projet n'a pu aboutir du fait de la complexité du travail et du manque de moyens de financement.

Et pourtant le péage fluvial fortifié est le seul en France, qui ait subsisté jusqu'à nous. Construit au XIIIème siècle, au pied de l'ancienne citadelle médiévale dont il dépendait, relié à l'autre rive par un « *duis* » en oblique (barrage de pieux et de pierres) il obligeait les bateaux à passer sous deux arches ogivales pour payer péage au Seigneur. Il est construit entièrement sur pilotis de bois, et a été classé monument historique le 12 mai 1975.

L'Association des Amis du Vieux Châteauceaux a su toujours s'intéresser à cet ouvrage qui reste une image forte de notre Commune.

Malheureusement les extractions de sable en Loire ont beaucoup modifié les rives et les courants, et ce monument qui a défié depuis 700 ans crues et marées s'est dangereusement délabré ces dernières années.

Une lettre du Service Départemental de l'Architecture datée du 18 décembre 1986 attestait déjà de l'urgence des travaux. Dès 1977, lors de mon élection à la Mairie, j'avais signalé au Préfet du Maine-et-Loire la nécessité d'une intervention rapide.

En 1989, un devis estimatif des travaux de première urgence sur une partie de l'ouvrage démontrait la nécessité d'effectuer une tranche de 900.000 F dont l'État prenait 40%, soit 360.000 F. À l'époque, certains conseillers municipaux avaient souligné à juste titre l'insuffisance de l'étude du sous-sol du monument.

La part restant à la Commune 540.000 F était impossible à faire supporter par le budget communal. Il fallut rechercher toutes les subventions possibles. La Région accordait 90.000 F, le Département 190.000 F, le Syndicat des Rives de Loire 80.000 F, l'Épala 26.000 F. Il restait donc environ 150.000 à la charge de la Commune compatible avec le budget.

Dès le début de l'ouverture du chantier fin 1991, il fut constaté ce qui était prévisible : les fondations ne jouaient plus leur rôle, et une étude technique très poussée s'avérait indispensable. La mise en sécurité des piliers par des parpaings de béton fut immédiatement réalisée pour éviter de nouvelles dégradations de l'ouvrage.

Un rapport technique fut demandé au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées d'Angers qui rendit ses travaux le 18 décembre 1992. Et malgré les demandes réitérées des élus municipaux, aucune programmation n'intervint en 1993 ni 1994.

En mai dernier, mon mandat parlementaire me permettait d'intervenir au plus haut niveau de l'État et j'apprenais à la fin de l'année que l'opération de consolidation du péage était programmée sur deux exercices 1995-1996 sous la responsabilité de Monsieur Mester de Parajd architecte en Chef des Monuments Historiques.

Le 11 janvier dernier [1995] à la Mairie, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'architecte en chef, le représentant de la Région venaient présenter aux élus et membres de l'association des Amis du Vieux Châteauceaux le projet architectural et technique. Le sérieux du projet permet de penser que d'ici deux ans, notre péage retrouvera fière allure.

En 1995 serait proposé un coût de travaux de l'ordre de 200.000 F et l'année suivante de l'ordre de 220.000 F. Le financement est pratiquement assuré pour 350.000 F et reste à trouver par la Commune 700.000 F soit 350.000 par an.

Il va falloir recommencer la chasse aux subventions pour diminuer la part communale encore trop forte. Nul doute que vos élus sauront mobiliser, et restaurer cet attrait important pour la commune.

On peut même imaginer une troisième tranche de travaux permettant une utilisation rationnelle du plateau formant la partie supérieure du monument.

Il est vrai que par moment, il est décourageant de voir de tels dossiers ne pas trouver de solution ; sans cesse faut-il remettre le travail sur le métier, et ainsi au fil des années quelques soient les difficultés, nous améliorerons notre Commune.

Alain LEVOYER – Député Maire

Notes des Amis du Vieux Châteauceaux (2025)

* c'est seulement au début de ce XXI^e s., que ces ruines ont définitivement été attribuées à celles d'un moulin sur la Loire.

** le collège Pompidou (sans doute ?) – 1983.